

23/01- 20 juin 2017

Rapport d'activité de la gestion et l'exploitation de la salle du Ponant 2016

Le rapporteur,

☞ rappelle que le conseil municipal a confié la gestion et l'exploitation du Ponant à CITEDIA dans le cadre d'une délégation de service public (5 ans).

Le rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'analyse de la qualité du service et les comptes de l'exercice considéré.

☞ présente aux membres du conseil municipal le rapport de CITEDIA sur la gestion et l'exploitation du Ponant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Vu les articles L1411-3 et L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

***Considérant** l'examen de ce dossier par la commission mixte « vie culturelle » et « vie associative », du 8 juin 2017 ;*

***Considérant** l'examen de ce dossier par la commission consultative des services publics locaux, du 8 juin 2017 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

du rapport qui lui sera présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Paul Kerdraon.